

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du Mercredi 21 Septembre 2005 à 19h00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc (suppléant)	Mme BELDENT Jeannine Mr PIERRE Jean (suppléant)
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
M. SUSINI Jean-Paul	M. CHATENAUD Gilbert M. TARTAR Gérard	M. GOULLIEUX Pierre M. DELAERE Hubert M. BOSDURE Dominique M. LAROCHE Olivier M. LA GRECA Michel
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude M. BIMBI Eric M. MUNNIER Claude Mme ABELOOS Edith Mme BUSCH Geneviève M. VILLEDIEU André M. CELERIER Daniel M. MARTIN Benoît Mme PONS Marie-Claire Mme GUILLONNEAU Françoise	M. FORTIER Patrick M. BARRAULT Christian	M. DELAITRE Michel
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
	M. DE CUYPERE Michel	M. ROMANOW Patrick
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
M. PERLICAN Claude Mme ROBCIS Jocelyne	M. GEIST Gérard	Mme THIERRY Nadine (suppléante) M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
M. RIGAULT Pierre M. LEFEVRE Jean-Jacques	M. ARNOULT Robert	M. FOURMY Philippe
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. PRISE Guy M. OFFROY Marcel		

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. DRAPIER Alain par M. GOULLIEUX Pierre  
M. YACOUB Olivier par Mme RICHARD Marie  
M. BOURGUIGNON Christian par M. PERLICAN Claude

**Délégués non excusés :**

M. BAR Jacques de CHAMIGNY  
Mme LACOMBE Anne-Marie de CHANGIS SUR MARNE  
M. BEN MANSOUR Tarek de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mr FURNARI Francesco de NANTEUIL SUR MARNE

**Secrétaire de séance :**

M. RIGAULT Pierre

\* \* \*

Madame BELDENT rend compte du voyage organisé en Angleterre lors du dernier week-end avec les associations patriotiques ; elle fait part de l'accueil chaleureux reçu par la délégation fertoise et remercie Monsieur RICHARD de la pleine réussite de cette rencontre.

\* \* \*

**◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2005 :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE APPROUVE CE PROCES VERBAL

\* \* \*

**◆ DECISION DU BUREAU DU 07 SEPTEMBRE 2005 :**

**⇒ CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA CARED ET AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION AVEC L'ACIF :**

- Le Bureau autorise La Présidente à signer la convention d'occupation avec l'association CARED, pour des locaux situées 17 rue de Reuil à la Ferté sous Jouarre, et l'avenant n°1 correspondant à la convention d'occupation avec l'ACIF.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE APPROUVE CETTE DECISION.

\* \* \*

## **SERVICES GENERAUX**

### **◆ RAPPORT D'ACTIVITE :**

⇒ **Année 2004**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, complète, dans son article 40, le Code Général des Collectivités Territoriales, par un article L 5211-39 ainsi rédigé :

« Art. L. 5211-39. - Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

« Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».



### **I - PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE :**

La Communauté de Communes du Pays Fertois, créée en 2001, succède au District Rural de La Ferté sous Jouarre et regroupe les 19 communes du canton.

Les compétences héritées du district couvrent notamment :

L'électrification rurale, l'eau, l'assainissement collectif eaux usées, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, la piscine intercommunale, les gymnases des collèges, mais aussi les schémas directeurs, la voirie d'intérêt communautaire, les zones d'activités supérieures à 2 hectares, les équipements sportifs et sociaux associant au moins quatre communes, la prévention de la délinquance et les affaires sociales s'y rapportant.

En 2002, ces compétences ont été précisées par le Conseil notamment en ce qui concerne les équipements sportifs et sociaux (plus de six communes) et la compétence « Etude, Création, Gestion d'aires des gens du voyage », en vue de son transfert au SIEP de Marne Ourcq.

En 2003, ces statuts ont été à nouveau modifiés pour, d'une part reprendre avec précision les missions exercées par la Communauté de Communes (en matière de transports scolaires, d'électrification rurale, de voirie,...), d'autre part pour prendre en considération les missions nouvelles (culture, communication, tourisme, formation).

## **II - SERVICES GENERAUX :**

La Communauté de Communes est en fiscalité directe et perçoit à ce titre des impôts locaux dont les taux étaient les suivants en 2004 :

Taxe d'habitation.....	1,97 %
Taxe foncière sur propriétés bâties.....	3,37 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties.....	6,21 %
Taxe professionnelle.....	1,56 %

Il faut rappeler que ces taux ont été reconduits d'année en année sans augmentation de la pression fiscale depuis 1992 et sauf en 2003 et 2004, pour prendre en considération les extensions de compétences indiquées ci-dessus, pour lesquelles la Communauté de Communes s'est engagée dans une réflexion financière approfondie.

Le présent rapport détaille les investissements réalisés en 2004 ainsi que l'évolution des dépenses et des recettes des différents services.

L'année 2004 s'est caractérisée sur le plan budgétaire par une bonne maîtrise des estimations de dépenses et de recettes, qui s'est elle-même traduite, par une augmentation de l'excédent de fonctionnement et la disparition du déficit d'investissement qu'il faut toutefois tempérer en rappelant que certaines dépenses « aléatoires » (gros entretien, transports,...) ont baissé tandis que les charges de personnel prévues au budget ne pèsent pas véritablement sur les comptes 2004, en raison de la date des recrutements partiellement effectués. Il faut ajouter que la dotation globale de fonctionnement a encore baissé et que les dépenses d'investissement sont conformes aux prévisions avec notamment l'opération de sécurisation des arrêts de bus.

Cette année a enfin été marquée, par la poursuite d'une profonde réflexion financière devenue indispensable dans sa continuité par l'extension des compétences de la Communauté de Communes, par la mise en place du Contrat C.L.A.I.R., et l'instruction du Contrat de Territoire.

## **III - EAU POTABLE :**

Le compte administratif 2004 est caractérisé par un excédent substantiel du budget de fonctionnement et un équilibre de la section d'investissement, inférieur toutefois aux prévisions.

## **IV - ASSAINISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement ont été inférieures aux prévisions, en raison des délais d'instruction nécessaires à la réalisation de dossiers importants qui sont la station d'épuration de Changis sur Marne et l'assainissement des hameaux de Mollien, Arpentigny et le Tillet, reportés en 2005.

### **SERVICES GENERAUX**

#### **ADMINISTRATION GENERALE - FONCTION 020**

L'année 2004 fut une année de transition en ce qui concerne l'Administration générale. Le renforcement des Services Techniques et Administratifs (un technicien) et le recrutement d'un développeur économique, envisagés en 2004 ne sont intervenus qu'en fin d'année, voire

n'interviendront qu'en 2005 (un technicien et les remplacements d'un rédacteur et d'une secrétaire).

#### COMMUNICATION - FONCTION 023

L'année 2004 a confirmé l'affirmation d'un véritable service de la Communication qui a accompagné l'ensemble des projets de la Communauté de Communes (travaux, études menées dans le cadre du Contrat de Territoire...) ainsi que les événements marquants de l'année. Les premières actions du Contrat CLAIR ont été mises en place (étude de l'école de musique, notamment).

Le budget afférent à cette fonction demeure très stable, ce qu'il convient de souligner.

#### ENSEIGNEMENT - FONCTION 22

Budget stable et même en baisse (2003 avait en effet été marquée par les opérations soldant le dossier de la gare routière de la Rochefoucauld).

#### TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS SCOLAIRES - FONCTION 252

Année marquée par le chantier de l'opération de sécurisation des arrêts de bus dont une partie importante des travaux occupe l'année 2004. Il s'agit d'une opération majeure puisqu'elle représente un budget de 2 270 000 € (et occupera encore l'année 2005).

Les travaux ont débutés en avril 2004 et se terminant fin 2005.

⇒ SPORTS (Principaux Travaux) :

#### GYMNASES - FONCTION 411

⇒ Gymnase des Glacis :

- Engazonnement du terrain de football  
Coût : 6 984,64 € TTC
- Modifications des réseaux d'eau chaude sanitaire  
Coût : 1 061,80 € TTC
- Réparations et révisions des deux tondeuses autoportées  
Coût : 3 770,80 € TTC

⇒ Gymnase de La Rochefoucauld :

- Remise en état de deux buts de basket ball intérieurs  
Coût : 2 539,11 € TTC

#### PISCINE - FONCTION 413

- Moteur hydraulique de la tondeuse autoportée  
Coût : 1 397,87 € TTC
- Matériels pédagogiques de natation scolaire  
Coût : 944,70 € TTC
- Nouvelles fixations des gaines de ventilation du hall bassins  
Coût : 3 849,68 € TTC

- Remplacement des gaines de ventilation du hall bassins  
Coût : 1 975,79 € TTC
- Electrode de chloration piscine  
Coût : 1 321,28 € TTC
- Pré régulateur de chlore gazeux  
Coût : 1 258,19 € TTC
- Caillebotis pour goulottes des eaux de recyclage bassins  
Coût : 2 043,33 € TTC
- Défibrillateur semi automatique  
Coût : 2 631,20 € TTC
- Mise en place de nouveaux systèmes de douches collectives  
Coût : 3 552,12 € TTC

#### ↳ Triathlon du Pays Fertois du 30 mai 2004 :

Organisé sur le site de la piscine intercommunale, trois disciplines à enchaîner :  
400 m de natation - 8,6 km de VTT - 3 km de course à pied.  
43 participants

Il est important de noter que nos équipements sont anciens et qu'ils nécessitent des travaux lourds de réparation tout au long de l'année. C'est vrai de tous les équipements, mais en particulier de la piscine intercommunale d'où l'importance de l'opération de restructuration prévue.

#### AIDE AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 520

Ce poste a baissé en 2004, en raison essentiellement :

- de la baisse de la subvention qui avait été versée à l'ACIF en 2003, augmentation ponctuelle justifiée par l'octroi d'une subvention d'investissement pour aider l'association.

Ce poste doit être en tout état de cause parfaitement maîtrisé.

#### COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - FONCTION 812

Poste important et stable ; en très forte augmentation en 2003 avec la prise en charge des communes qui appartenaient jusqu'à cette date au SIVOM de Sâacy.

\*.\*.\*

Pour les opérations d'investissements, les principales opérations sont les suivantes :

Il s'agit bien sûr de chiffres liés à des opérations qui ont marqué principalement l'année 2004 mais dont la traduction comptable peut interférer sur plusieurs exercices, selon la date des engagements et des mandatements (restes à réaliser).

#### RESEAUX ET ELECTRIFICATION RURALE - FONCTION 816

Des travaux importants ont été réalisés en 2004, parmi lesquels :

## ↳ Electrification Rurale :

	DEPENSES TTC
<input type="checkbox"/> Enfouissement Réseau basse tension « Hameau de Vaux » - Commune de CHAMIGNY	235 780 €
<input type="checkbox"/> Extension pour tickets Bleus	27 500 €
<input type="checkbox"/> Renforcement réseaux	213 500 €
<input type="checkbox"/> Extension pour tickets Jaunes	49 500 €

## EAU

Les principales opérations en 2004 sont les suivantes :

	DEPENSES TTC
<input type="checkbox"/> Sécurisation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable	71 000 €
<input type="checkbox"/> Renforcement canalisation « Rue Montmorin » Commune de JOUARRE	19 000 €
<input type="checkbox"/> Déplacement canalisation « Place de la Mairie » Commune de JOUARRE	29 000 €
<input type="checkbox"/> Remplacement canalisation au droit pont SNCF - Commune de LA FERTE SOUS JOUARRE	17 000 €
<input type="checkbox"/> Extension réseau pour alimenter le « Chemin du dessus de la montagne » - Commune de Sainte Aulde (6 habitations)	93 000 €
<input type="checkbox"/> Mise en place d'un stabilisateur sur réseau « Boulevard Pasteur » - Commune de LA FERTE SOUS JOUARRE, afin de réduire la pression du secteur	39 000 €

Nota : Toutes les autres opérations du programme 2004 ont été figées, en attente de la décision relative à l'usine du traitement provisoire du « Puits de Chamigny » qui a été prise en décembre 2004.

## ASSAINISSEMENT

Les principales opérations en 2004 sont les suivantes :

- Création réseau d'assainissement « Centre Bourg » de Sainte Aulde :
    - Etudes préliminaires
    - Avant projet
    - Dossier de demande de subventions

} Réalisés en 2004
  
  - Mise en séparatif réseau d'assainissement « Centre Bourg » de JOUARRE  
(4<sup>ème</sup> tranche) + extension réseau « route de La Ferté sous Jouarre » et  
« Allée de Venteuil »
    - Etudes préliminaires
    - Avant projet
    - Dossier de demande de subventions
    - Projet
    - Dossier de consultation des entreprises
    - Notification marchés travaux

} Réalisés en 2004
- (Montant engagé au 05 /09/2005 : 1 151 000 €)

DEPENSES TTC

- Réhabilitation réseau d'assainissement « Avenue de Rebaix » 2<sup>ème</sup> tranche  
+ « Boulevard Pasteur » - Commune de La FERTE SOUS JOUARRE 185 000 €
- Réhabilitation réseau d'assainissement « Rond Point du Centre Bourg »  
de SAACY SUR MARNE 111 500 €

**PISCINE**

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE 2001 A 2004  
(Titres et mandats en €uro)

DEPENSES	2001	2002	2003	2004
Investissement	123 659	85 985	100 275	157 628
Fonctionnement	626 522	615 201	587 996	570 031
RECETTES				
Investissement	33 992	29 952	12 247	122 975
Fonctionnement	310 747	264 806	318 143	334 953
DEFICIT	405 442	406 428	357 881	269 731
Fréquentation ** du public	76 089	76 269	83 175	77 952
Fréquentation des clubs	17 248	19 026	19 530	24 187

Le Compte administratif 2004 est caractérisé par une bonne maîtrise du déficit ; qui reste important mais inhérent à ce type d'équipement. Le public est en progression constante.

Il faut noter que la fréquentation de la piscine est encore en progression au niveau des clubs et des scolaires ; pour le public l'année 2003 avait été exceptionnelle. Cela prouve la volonté de dynamiser cet équipement et de l'ouvrir à des catégories toujours plus variées d'activités.

La section d'investissement est marquée par l'engagement du diagnostic préconisé dans le cadre Contrat CLAIR et par la réfection de la toiture (remboursée au titre de l'assurance décennale).

Les recettes d'investissement concernent la FCTVA, la subvention du département pour le diagnostic (engagement) et la Dotation de Développement Rural (engagement).

\*\*pm : il convient d'ajouter à ces entrées, les scolaires : 25 499 élèves.

**GYMNASES**

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE 2001 A 2004

DEPENSES	2001	2002	2003	2004
Investissement	141 221	42 777	26 729	15 792
Fonctionnement	129 997	122 880	134 204	150 844
RECETTES				
Investissement	7 910	52 396	3 362	15 810
Fonctionnement	7 923	456	16 166	15 455
DEFICIT	255 385	112 805	141 405	135 371



Rappel :

Les faibles recettes de fonctionnement, s'expliquent par la gratuité des installations pour toutes les associations à but non lucratif.

L'augmentation des recettes d'investissement tient principalement à un remboursement du FCTVA au titre des exercices 2001, 2002 et 2003.

**ORDURES MENAGERES**

INDICATEURS FINANCIERS (DE 2001 A 2004) :

DEPENSES	2001	2002	2003	2004
Aubine (ordures ménagères)	352 204	440 065	528 377	614 767
S.M.I.T.O.M.	871 424	1 114 862	1 553 871	1 564 964
Déchets verts	71 166	64 997*	63 208	63 422
Total	1 294 794	1 619 924	2 145 456	2 243 153
Tonnages collectés O.M.	6495,00	6 362,85	7 467,00	7 989,00
Tonnages collectés déchets verts	1 091,10	906,68	789,00	990,00

Ce poste fait apparaître une certaine stabilité du bilan annuel.

**RESEAUX  
(Electrification Rurale)**

ANNEES	2001	2002	2003	2004
DEPENSES				
Investissement	353 402	258 659	541 902	823 365
Fonctionnement	10 568	9 390	10 616	47 291
RECETTES				
Investissement	93 487	38 170	172 863	851 701
Fonctionnement	269 461	475 902	296 931	316 870

Confirmation de l'important programme d'investissement 2004, très supérieur à celui des années précédentes.

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

ANNEES	2001	2002	2003	2004
DEPENSES				
Fonctionnement	491 484	828 930*	473 628	432 023*
RECETTES				
Fonctionnement	364 743	592 628*	310 217	352 449*
DEFICIT	126 741	236 302	163 411	79 574

\* exercices marqués par des opérations de subventions au titre d'achats de cars auprès de la Région, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes (215 000 € en 2002, 115 000 € en 2004).

Depuis 1999, les transports des élèves à destination des collèges sont effectués sur les lignes régulières. Seuls les R.P.I. restent en circuits spéciaux. Une convention est passée avec le Conseil Général et les transporteurs.

En 2004, les dépenses et les recettes sont en baisse dans la mesure où la participation aux frais de réseau est désormais une participation nette, déduction faite des subventions, et non plus une prise en compte des dépenses totales et des recettes totales (de plus, cette participation est anormalement basse en 2004, du fait de remboursements effectués par le Département à la Communauté de Communes au titre d'exercices antérieurs).

## DETTE

### SERVICES GENERAUX

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE**

Année	En capital	En intérêts	ANNUITE TOTALE
2004	208 250,60	59 262,41	267 513,01
2005	151 923,96	55 254,61	207 178,57
2006	93 762,07	45 854,97	139 617,04
2007	78 435,85	41 823,15	120 259,00
2008	82 071,11	38 466,03	120 537,14
2009	86 376,68	34 743,55	121 120,23
2010	63 228,63	31 337,86	94 566,49
2011	65 960,98	28 462,26	94 423,24
2012	64 774,93	25 531,00	90 305,93
2013	67 513,68	22 612,37	90 126,05
2014	70 389,36	19 644,38	90 033,74
2015	73 408,83	16 551,30	89 960,13
2016	76 579,27	13 363,40	89 942,67
2017	79 908,23	9 964,58	89 872,81
2018	83 403,64	6 457,47	89 861,11
2019	10 000,00	2 798,33	12 798,33
2020	10 000,00	2 338,33	12 338,33
2021	10 000,00	1 865,56	11 865,56
2022	10 000,00	1 399,17	11 399,17
2023	10 000,00	932,78	10 932,78
2024	10 000,00	467,67	10 467,67

## EAU

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Année	En capital	En intérêts	ANNUITE TOTALE
2004	227 102,94	66 236,60	293 339,54
2005	240 978,34	54 124,91	295 103,25
2006	171 627,03	41 290,42	212 917,45
2007	137 510,07	30 829,99	168 340,06
2008	125 212,38	22 688,08	147 900,46
2009	89 531,52	15 268,73	104 800,25
2010	41 370,97	10 173,75	51 544,72
2011	34 284,68	7 649,76	41 934,44
2012	12 171,93	5 631,00	17 802,93
2013	12 171,94	5 005,33	17 177,27
2014	12 171,89	4 379,67	16 551,56
2015	10 190,01	3 754,00	13 944,01
2016	10 190,02	3 128,33	13 318,35
2017	10 190,01	2 502,67	12 692,68
2018	10 190,02	1 876,99	12 067,01
2019	10 190,01	1 251,34	11 441,35
2020	10 190,00	625,67	10 815,67

## ASSAINISSEMENT

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Année	En capital	En intérêts	ANNUITE TOTALE
2004	410 026,17	71 328,88	481 355,05
2005	424 424,78	51 688,76	476 113,54
2006	264 143,60	31 998,57	296 142,17
2007	203 925,55	18 933,83	222 859,38
2008	130 701,30	7 577,69	138 278,99
2009	95 425,89	4 114,09	99 539,98
2010	85 098,79	2 062,52	87 161,31
2011	70 347,89	557,32	70 905,21
2012	62 386,13	-0,01	62 386,12
2013	48 197,04	0,00	48 197,04
2014	29 033,19	0,00	29 033,19
2015	17 233,63	0,00	17 233,63
2016	10 034,38	0,00	10 034,38
2017	1 016,00	0,00	1 016,00
2018	1 016,00	0,00	1 016,00
2019	1 016,00	0,00	1 016,00
2020	1 016,00	0,00	1 016,00

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE :

□ approuve le rapport d'activité de l'année 2004.

\* \* \*

◆ **GYMNASE DU LYCEE :**  
⇒ **Procédure foncière**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

La Communauté de Communes du Pays Fertois a la maîtrise d'ouvrage du gymnase d'accompagnement du lycée de La Ferté sous Jouarre. L'ouverture de ce gymnase est programmée pour la rentrée 2007.

Le Conseil Communautaire a d'ores et déjà autorisé le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre relative à ce bâtiment, le 29 mars 2005.

Il importe dès à présent de lancer les procédures foncières liées à cette opération, afin de respecter les délais fixés.

Il s'agit, il faut le rappeler, pour la Communauté de Communes de vendre, partiellement, un terrain situé au lieu dit « les Picherettes » qu'elle a acquis du Conseil Général de Seine et Marne en 1999.

Ces terrains sont classés en zone UE du POS (Plan d'Occupation des Sols), mais une modification de celui-ci fait que le terrain appartenant à la Communauté de Communes sera classé pour partie en zone UE et pour partie en zone INA C1 (terrain concerné par le présent projet de vente).

Ce terrain d'une surface approximative de 4 925 m<sup>2</sup> est cadastré section AW N° 708, 709 et 711.

Le Bureau, qui a examiné ce dossier le 13 juillet 2005 a souhaité attirer l'attention du Conseil sur les points suivants :

- l'emprise du terrain qu'il est projeté de vendre doit servir à la réalisation d'une opération d'ensemble sous forme de ZAC ou de lotissement (immeubles de type RDC + deux étages + combles) assortie d'un coefficient d'occupation des sols de 0,5 %.

Cette opération d'ensemble comprend la réalisation d'une voie entre l'opération concernée et le carrefour des rues du Lion et du Guet.

Or, le terrain d'emprise du futur gymnase d'accompagnement du lycée dont la Communauté de Communes du Pays Fertois a la maîtrise d'ouvrage est actuellement enclavé, et peut être desservi par cette voie.

Il importe donc que cette vente de terrain soit assortie de garanties quant à l'accès du terrain d'emprise du gymnase et des ouvrages annexes :

- à cette voie d'une part,
- à tous réseaux d'alimentation et d'évacuation qui emprunteront cette voie, d'autre part,

Il importe également que cette voie soit classée dans le domaine public communal de La Ferté sous Jouarre à son achèvement.

Enfin un accès devra être ménagé du terrain d'emprise du futur gymnase vers la « Rue du four blanc ».

Il importe donc que cette décision de principe soit prise sans retard par le Conseil.

Le Conseil sera bien sûr saisi à nouveau du contenu de ces négociations, en vue d'autoriser la Présidente à signer l'acte de vente concerné.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :**

**donne** l'accord de principe sollicité, et autorise le Bureau à mener les négociations foncières concernées.

Madame RICHARD précise que la Région, par la Présidente de la Commission compétente, indique qu'elle prendra en charge la réalisation d'une piste d'athlétisme sur le terrain d'emprise du futur gymnase.

\* \* \*

#### **◆ ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ILE DE FRANCE :**

⇒ Adhésion des Communautés de Communes

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Par lettre du 6 juillet 2005 ci-jointe, Monsieur Le Président de l'Association des Maires de l'Ile de France (A.M.I.F.) nous informe qu'à la demande de nombreux élus, l'assemblée générale de l'A.M.I.F. a modifié ses statuts pour permettre aux Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération et au S.A.N. d'adhérer à l'association.

Le montant de la cotisation en 2006 serait de 0,092 € par habitant, soit 2 306,35 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition,

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EST APPELE A EN DELIBERER.**

Un débat s'instaure :

Madame BELDENT précise que cette initiative est aussi dictée par le fait que les présidents de groupements qui ne sont pas maires, ne sont jamais conviés aux activités de l'association, ce qui constituait de fait une non prise en compte de ces groupements.

Madame BELDENT met aussi l'accent sur l'importance de cette adhésion pour disposer de toute l'information nécessaire et actualisée, au moment même où l'intercommunalité évolue très rapidement et où les nouvelles mesures la concernant créent des situations nouvelles et complexes à mettre en place.

Monsieur CELERIER indique que le Conseil avait été saisi en janvier 2005 de l'adhésion à l'association des Présidents des Communautés d'Agglomérations et des Communautés de Communautés de Communes de Seine et Marne.

Madame BELDENT souligne qu'il s'agissait en l'espèce d'une adhésion normale à une association départementale, et qu'il n'existait pas de possibilité au niveau de l'Union des Maires de l'Ile de France dont la nature est autre en termes de contenu des services.

Plusieurs délégués mettent l'accent sur le fait que les communes paient déjà une adhésion à l'AMIF (Mr HINCELIN, Mr LAROCHE, Mr DELAITRE). Pour Monsieur FOUMY et Madame RICHARD, cette initiative a pour effet de procurer des ressources importantes à l'AMIF.

Madame RICHARD ajoute qu'il existe un lieu ressources à l'association des Maires de France pour les groupements de communes, et votera contre cette adhésion.

Pour Monsieur RIGAULT, l'adhésion départementale est importante, et l'information de l'AMIF parvient déjà aux mairies.

Pour Madame RICHARD, il serait souhaitable de connaître précisément les services fournis par l'AMIF, et pas seulement un formulaire de cotisation ; la Communauté de Communes peut attendre d'avoir ces informations, il n'y a pas d'urgence.

Monsieur LA GRECA souligne que des formations sont payantes ; Madame BELDENT lui répond qu'elles ne le sont pas toutes.

Madame RICHARD demande également que la dernière phrase de la lettre de l'AMIF sur l'envoi traditionnel des mémoires de cotisations aux villes adhérentes en l'absence de réponse des groupements, n'est pas très claire et demande à être explicitée.

Il est donc décidé de demander ces éclaircissements à l'AMIF et de reporter la décision au prochain Conseil.

\* \* \*

#### ◆ NOUVEAUX EMPLOIS AIDES :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Un deuxième poste de secrétaire doit impérativement être pourvu pour faire face aux besoins du service en raison :

- du demi poste de secrétariat, laissé vacant à la suite du départ en retraite de son titulaire,
- de l'absence prolongée de l'un des collaborateurs en charge de la comptabilité et du personnel,
- des taches accrues de la Communauté de Communes

Les nouveaux textes sur les emplois aidés offrent la possibilité de recruter une personne sous la forme d'un « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi », qui s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée (6 mois reconductibles jusqu'à 24 mois) et à temps plein, rémunéré sur la base du SMIC et aidé par l'Etat à concurrence de 70 %.

Un candidat a été retenu qui remplit les compétences requises et qui a été agréé par l'A.N.P.E.

#### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE:**

**autorise** la Présidente à signer la convention avec l'ANPE, et avec l'organisme chargé de compléter la participation de l'Etat, et tous actes nécessaires à cette création de poste.

\* \* \*

#### ◆ SECURISATION DES ARRETS DE BUS :

⇒ Avenant n°1 au marché lot n°1

Lors du Conseil du 29 juin 2005, l'assemblée délibérante a formulé un avis favorable pour réaménager et sécuriser la gare routière des Glacis, en complément du programme actuel et sans dépassement du coût prévisionnel de l'opération.

Pour cela, il est nécessaire d'établir un avenant relatif au marché du lot n°1. Pour le lot n°2 (abris bus et mobilier urbain) les travaux supplémentaires n'entraîneront pas de dépassement du marché initial.

### Economie de l'opération :

➤ Montant initial marché lot n°1 :	749 849,00 € HT
➤ Montant initial marché lot n°2 :	834 500,00 € HT
➤ Montant travaux supplémentaires :	109 342,01 € HT
Lot n°1	
Nouveau montant des marchés de travaux .....	<hr/> 1 693 691,01 € HT
Coût total prévisionnel opération	1 850 000,00 € HT
Assiette subventionnable	1 892 000,00 € HT
Subventions acquises	1 892 000,00 €

L'avenant étant supérieur à 5 %, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 septembre 2005 a formulé un avis favorable préalablement à la décision du Conseil.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :**

**accepte** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°1, qui aura été préalablement étudié par la Commission d'Appel d'Offres,

**autorise** la Présidente à signer l'avenant n°1 avec la société VALLET SAUNAL pour un montant de 109 342,01 € HT.

Madame BELDENT ajoute que les travaux devraient être terminés vers la fin de l'année ; à l'issue des travaux de Sainte Aulde et Chamigny notamment.

Monsieur FORTIER invite les maires à faire connaître leurs observations sur les travaux réalisés qui ne sont pas réceptionnés. Messieurs DELAITRE et FOURMY font part de leurs remarques à ce sujet.

\* \* \*

### **SERVICES EAU et ASSAINISSEMENT**

#### **◆ BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2005 :**

⇒ **Décisions modificatives**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Il convient d'apporter les deux modifications suivantes aux budgets Eau et Assainissement :



- montant des intérêts des emprunts et dettes, tels qu'ils figurent dans le budget de l'Eau,
- montant des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus) tels qu'ils figurent dans le budget de l'Assainissement,

Il s'agit dans les deux cas d'erreurs purement matérielles qu'il convient de régulariser ; ces deux modifications ont été signalées par la Sous-préfecture de Meaux.

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
« EAU »**

Article	Libellé	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6611	Intérêts des emprunts et dettes.....			- 20 000	
6152	Charges sur biens immobiliers.....				+ 20 000

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
« ASSAINISSEMENT »**

Article	Libellé	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6611	Intérêts des emprunts et dettes (ICNE).....			-12 873,41	
6151	Charges sur biens immobiliers.....				+12 873,41
1688	Intérêts courus.....		-12 873,41		
2315	Immobilisations en cours : (installations, matériel et outillage technique).....	-12 873,41			

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**approuve** ces deux décisions modificatives.

\* \* \*

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **◆ MISE EN PLACE DU TRAITEMENT DU PHOSPHORE SUR LES STATIONS D'EPURATION DE SEPT SORTS ET DE SAACY SUR MARNE :**

Par délibération du 15 décembre 2004, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente à lancer une procédure adaptée de travaux pour la mise en place du traitement du phosphore sur les stations d'épuration de Sept Sorts et de Sâacy sur Marne.

Ces travaux entrant dans le cadre d'une amélioration de la qualité des rejets répondent aussi au respect de nos engagements vis-à-vis de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Cette dernière a en effet conditionné, le versement de la prime AQUEX 2005 (85 201 € en 2004) à la notification, d'un ordre de service de début des travaux de cette opération avant le 31 octobre 2005.

L'ordonnance 2005-645 du 06 juin 2005, permet au Conseil de prendre une délibération autorisant l'exécutif à signer le marché en amont du choix de l'attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A L'UNANIMITÉ :**

**autorise** la Présidente à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que tout avenant ou toute décision de poursuivre, n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation.

Madame BELDENT précise que les subventions afférentes à ces travaux ont été instruites favorablement par les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Département, Région). Monsieur RIGAULT confirme ce point en ce qui concerne le Département.

\*.\*.\*

### **◆ STATION DE CHANGIS SUR MARNE AVEC TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX :**

Par délibération en date du 29 mars 2005, le Conseil de la Communauté de Communes a autorisé la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues pour cette opération.

La Sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité nous a informé par courrier en date du 24 août 2005, que la délibération ainsi que le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres étaient entachés de deux erreurs que l'on peut qualifier de matérielles, à savoir :

- dans la délibération le montant du marché du lot n°3 (transfert des effluents) était de 29 805,50 € alors que le montant de l'acte d'engagement est de 29 809,50 € soit une différence de 4 €uros H.T.,
- concernant le montant du lot n°4 (espaces verts), la délibération et le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres précisait que le montant du marché était de 56 637,80 € alors que le montant de l'acte d'engagement est de 58 637,80 € H.T. soit une différence de 2 000 €uros H.T.

Pour ces deux marchés, les erreurs ne remettent pas en cause le classement des offres.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A LA MAJORITE ABSOLUE :  
(2 contre : Mr SUSINI et Mr MUNNIER,  
8 abstentions : Mr MORET, Mr CELERIER,  
Mme ABELOOS, Mme BUSCH, Mr BIMBI,  
Mme RICHARD et pourvoir de Mr YACOUB, Mr MARTIN) :**

prend acte que les montants des marchés des lots 3 et 4 sont les suivants :

- Lot n° 3 :	29 809,50 € HT
- Lot n° 4 :	58 637,80 € HT

\* \* \*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**→ MOTION DE LA COMMUNE DE SAINTE AULDE :**

Madame BELDENT donne lecture de cette motion :

# COMMUNE DE SAINTE-AULDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



## *Motion* *du conseil municipal de Sainte-Aulde* *relative à l'assainissement collectif dans le bourg de Sainte-Aulde*

### *à l'adresse de Madame la présidente* *de la communauté de communes du Pays fertois*

Sainte-Aulde est l'une des dernières, sinon la dernière, communes du Pays fertois à ne pas bénéficier de l'assainissement collectif.

Reportés depuis déjà plusieurs années, les travaux devaient être engagés en mai 2005. Après une réunion d'information et des études de terrain réalisées chez les habitants concernés, lesdits travaux n'ont, non seulement pas commencé, mais il semblerait que de nouveaux impératifs financiers mettent en cause le principe même de leur réalisation.

Le conseil municipal de Sainte-Aulde, en sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2005, a souhaité à l'unanimité connaître quelle est la position de la communauté de communes sur cette question. Il entend et forme le vœu que soient respectés les engagements déjà anciens de la CCPF et que ceux-ci ne soient pas sacrifiés au bénéfice d'autres projets plus récents, ou mieux subventionnés.

Une fois réaffirmée la volonté politique de la CCPF d'effectuer ces travaux et après clarification de leur calendrier d'exécution, nous pourrions ainsi rassurer la population saintaldaise, en attente non seulement d'informations, mais aussi de l'arrivée retardée du gaz de ville ou encore de certitudes pour les nouvelles habitations récemment construites ou programmées, qui sont dans l'obligation d'installer un assainissement individuel rendu inutile à terme. En outre, les travaux de voirie et de sécurité envisagés rue du Bourg s'en trouvent régulièrement reportés.

Sainte-Aulde, le 8 septembre 2005

10 rue du Bourg  
7260 SAINTE-AULDE

Tél. 01 60 23 65 16  
Fax 01 60 23 59 36  
mairie@sainte-aulde.fr  
www.sainte-aulde.fr



Madame BELDENT tient d'abord à rappeler que Sainte Aulde n'est pas la dernière commune à ne pas bénéficier de l'assainissement collectif.

Par contre, il est évident que la Communauté de Communes pensait faire ces travaux en 2005, puisqu'elle avait participé aux réunions d'information avec les administrés.

Lors du Conseil du 29 juin 2005, Madame SIROT DEVINEAU de la Région Ile de France a clairement indiqué que l'opération ne pourrait être prise en considération qu'avec un Contrat de Bassin. Ce contrat nécessite une instruction de 18 mois, sans que cela fasse obstacle à l'instruction du dossier de Sainte Aulde proprement dit.

Lors de ce même Conseil, Monsieur LAVOIR, de l'Agence de L'eau Seine Normandie, avait pour sa part indiqué sans ambiguïté que l'Agence ne pouvait financer l'opération en 2005 et que les opérations retenues en 2006 dépendraient du nouveau plan, où apparemment d'autres types d'opérations étaient privilégiés (qualité de l'eau, stations,...). Cette position n'était pas connue de la Communauté de Communes lorsqu'elle a approuvé le plan de financement de l'opération.

La réalisation de l'opération de Sainte Aulde en 2005 reviendrait donc à autofinancer le montant de subvention sollicité auprès de l'Agence (429 550 €), voire d'autres financeurs (Région).

Une bonne nouvelle est toujours possible en 2006 et 2007, mais il apparaît plus raisonnable d'envisager l'année 2008.

Madame BELDENT ajoute que Gaz de France va prendre contact avec le maire de Sainte Aulde pour la mise en place du gaz dans les meilleurs délais.

Madame BELDENT demande au Conseil son avis sur cette motion.

Monsieur RICHARD pense qu'il est en effet raisonnable d'attendre, tout en oeuvrant pour que les choses se fassent dans les meilleurs délais possibles ; Sainte Aulde n'est nullement oublié pour autant.

Pour Monsieur RIGAULT, le schéma directeur doit être poursuivi, mais dans le respect de plans de financement normalement subventionnés, sous peine de ne plus avancer.

Monsieur DELAITRE souhaite que ce schéma soit recadré et qu'il se limite à ce que la Communauté de Communes peut faire raisonnablement, notamment au regard du prix de l'eau.

Monsieur FOURMY estime, face à cette modification de la politique de l'Agence de l'Eau, qu'il faut envisager aussi le « semi collectif » pour certains hameaux (tels ceux de Signy Signets, où c'est urgent).

Monsieur DE CUYPERE rappelle qu'il faut aussi ne pas oublier la restructuration indispensable des stations comme Sept Sorts.

Monsieur RICHARD conclut en remettant aux maires un modèle de délibération à passer rapidement dans la perspective du Contrat de bassin.

Il confirme le nécessaire recadrage du schéma d'assainissement eu égard aux nombreux projets : stations d'épuration mais aussi assainissements prévus à terme.

En marge de ce débat, Madame BELDENT donne connaissance de la réponse de Monsieur Le Sous-préfet, suite à la volonté des maires du territoire de confier le SPANC à la Communauté de Communes.

*« Par courrier cité en référence, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'échéance du 31 décembre 2005 au terme de laquelle les communes devront disposer d'un service public d'assainissement non collectif.*

*La mise en œuvre d'un tel service à un échelon intercommunal est tout à fait pertinente et je ne peux que vous encourager dans cette démarche.*

*Comme vous le savez, la seule obligation réglementaire faite aux collectivités est de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif. Concrètement, la création de ce service ne paraît donc pas incompatible avec les délais impartis.*

*En tout état de cause, l'échéance du 31 décembre 2005 ne saurait être repoussée et, dans le cas où ce service ne serait pas en place à cette date à l'échelon intercommunal, chaque commune devra être dotée individuellement d'un tel service.*

*La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service des Equipements Publics - Tél. 01.64.41.33.14 - se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'aide que vous jugeriez utile dans cette démarche »*

Il apparaît qu'une période transitoire s'engagera le 1<sup>er</sup> janvier 2006, au cours de laquelle les maires seront compétents pour le SPANC.

Un technicien territorial a été recruté pour une mission de mise en œuvre de la procédure de SPANC, et un premier point sera fait le 12 octobre prochain afin que le Conseil définisse les orientations principales de cette mise en œuvre.

Monsieur GEIST rappelle qu'il est solidaire bien sûr de son conseil quant à sa motion. Il estime qu'il faut communiquer encore davantage auprès des administrés concernés ; il regrette que les démarches entreprises dans sa commune restent en l'état.

Madame RICHARD souligne qu'il s'agit d'un problème beaucoup plus général de changement de la politique de l'eau, national, qui dépasse largement le contexte fertois.

Madame BELDENT précise qu'il sera bien entendu répondu à la motion de conseil municipal de Sainte Aulde. Elle conclut en rappelant que les faits avaient été clairement expliqués lors du conseil du 29 juin 2005 et que tout ce qui a été déjà fait n'est nullement inutile comme Monsieur GEIST semble l'indiquer.

Monsieur LAROCHE s'interroge sur le fait que le SPANC concerne de manière si générale les administrés qui n'ont pas encore l'assainissement collectif.

Monsieur RIGAULT souhaiterait que le schéma mette davantage l'accent sur les projets porteurs de taxes et donc de recettes alimentant le budget de l'assainissement.

Madame BELDENT demande donc une deuxième fois l'avis du Conseil qui ne souhaite en aucun cas faire abstraction de subventions, garantes d'une évolution satisfaisante du budget de l'assainissement durant les prochaines années.

→ LETTRE DE L'ASMF :

Madame BELDENT donne connaissance de la lettre suivante de l'ASMF :

*« Comme vous le savez l'association sportive municipale fertoise est redevable, auprès de la Communauté de Communes, de deux années (1998/1999 et 1999/2000) de location des gymnases (GLACIS et LA ROCHEFOUCAULD) pour un montant de 24 833,94 Euros (162 900,00 Frs) dont une partie a déjà été remboursée.*

*A cet effet, et dans la mesure des possibilités, nous souhaiterions bénéficier, auprès du bureau de la Communauté de Communes, de l'exonération du solde de cette facture.*

*En espérant une réponse positive de votre part,*

*Nous vous prions de croire, Madame La Présidente, en l'assurance de nos salutations distinguées. »*

Madame BELDENT précise que le solde du par l'association s'élève à 15 414.61 €.

Madame RICHARD rappelle avoir demandé au moment du budget la somme nécessaire et disponible.

Monsieur GOULLIEUX est tout à fait opposé à cette requête. Les associations de Jouarre ont payé les sommes qu'elles devaient pour cette période : accepter la demande de l'ASMF reviendrait à devoir rembourser ces associations dans les mêmes proportions.

Monsieur FOURMY juge que ce remboursement serait contraire à l'équité.

Un point sera fait au prochain Conseil sur les sommes payées par les associations durant la période concernée, ce qui permettra d'éclairer ce débat.

→ Madame BELDENT donne connaissance des dates des prochains conseils :

- 12 octobre 2005
- 16 novembre 2005
- 7 ou 14 décembre 2005

Puis, elle aborde la question des interventions extérieures prévues devant le Conseil :

↪ Le CAUE, afin de faire un point sur l'action programmée au titre du Contrat CLAIR 2004,

↪ La Maison du Tourisme, de l'Eau et de l'Environnement à La Ferté Gaucher, sur la démarche commune envisagée avec la Communauté de Communes du Pays Fertois et le canton de Rebaix pour valoriser leurs ressources territoriales et renforcer le développement économique au travers du tourisme (Monsieur TEINTURIER).

→ Madame BELDENT rappelle qu'une prochaine modification des statuts portera sur le SPANC, mais aussi sur le tourisme intercommunal (accueil) et le stade d'Ussy.

Madame RICHARD rappelle à cet égard les différents degrés d'actions touristiques concernant le Pays Fertois :

↪ Le projet donc d'une structure commune de documentation (qui pourrait par exemple être celle de Jouarre).

↪ Le projet ci-dessus (La Ferté Gaucher) qui serait alors financé par la Région.

↪ Le pôle touristique Nord Seine et Marne (présentation aux maires le 22 septembre 2005 par le Conseil Général et la Région), portant sur  $\frac{3}{4}$  cantons, avec un bureau à La Ferté sous Jouarre.

→ Madame RICHARD informe de la prochaine réunion entre la Chambre des Métiers et les artisans fertois le 18 octobre prochain.

→ Madame RICHARD informe d'une prochaine réunion sur le schéma directeur de la région Ile de France (14 réunions en Ile de France) le 14 novembre 2005 dans l'après-midi.

Il s'agira, notamment, d'aborder la question de la problématique des « franges » d'Ile de France.

→ Monsieur RIGAULT souhaite que le projet de la zone des Effaneaux soit mis à l'ordre du jour du Conseil de novembre 2005, à la suite des candidatures qui auront été reçues par le SIEP.

Des réunions auront lieu également avec la Communauté de Communes de l'Ourcq et les trois conseils municipaux concernés.

→ Monsieur GEIST fait part de la soirée d'inauguration du festival des belles histoires à Sainte Aulde le 30 septembre prochain, aux « toits de Chaume ».



→ Monsieur RIGAULT souhaite évoquer également le voyage en Angleterre du week-end dernier. Il confirme l'excellent accueil réservé au Pays Fertois.

Monsieur RIGAULT rappelle que ce jumelage est soutenu par les deux associations patriotiques mais qu'il importe, pour faire vivre le jumelage, que les délégués de la Communauté de Communes et les associations du Pays Fertois s'y investissent pleinement.

Monsieur RICHARD confirme ce point, et son souhait de voir se développer les échanges linguistiques parmi les élèves fertois.

→ Madame BELDENT conclut sur les prochains vœux de la Communauté de Communes et précise d'ores et déjà que la commune de Bassevelle serait favorable à leur organisation, le samedi 07 janvier 2006 en soirée.

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Affichage du compte rendu**

**Le .....**

**La Présidente,**

**J. BELDENT**